



Canisse sur une terrasse d'un appartement en location

Par **davion**, le **02/04/2008** à **14:32**

J'ai emménagé dans un appartement mi-octobre 2007 que je loue. A l'époque il n'y avait pas de syndicat de copropriété car l'immeuble était neuf. Nous n'avions donc reçu aucun règlement intérieur de l'immeuble lors de la signature du bail. J'ai donc acheté courant novembre du canisse que j'ai placé sur ma terrasse dans la mesure où il y a énormément de vis-à-vis avec les voisins. Par la suite (en décembre), le syndicat de copropriété s'est créé et le règlement stipule que le canisse est interdit sur les terrasses. Or je l'ai placé avant que ce règlement existe et avant que le syndic ne se forme. Suis-je alors dans l'obligation de le retirer ?